



Conseil régional de
l'ENVIRONNEMENT
de la Côte-Nord



Position et recommandation

des Conseils régionaux de l'environnement :
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM)
Côte-Nord (CRECN)
Bas-Saint-Laurent (CREBSL)
Saguenay-Lac-Saint-Jean (CRE Sag/Lac)
et
Regroupement National des Conseils Régionaux de
l'Environnement du Québec (RNCREQ)

sur

**«Les enjeux liés aux levées sismiques
dans l'estuaire et le Golfe Saint-Laurent»**

présentées au

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE)

Présenté par :
Caroline Duchesne
Directrice du CREGÎM

Mai 2004

Si les levés sismiques des années 1980 n'ont pas soulevé de tollé, la levée de boucliers actuelle de même que les interventions de Pêches et Océans Canada démontrent bien que les connaissances et les attentes relativement à la protection du Saint-Laurent et à la gestion de ses ressources ont progressé de manière impressionnante. De nombreux organismes et intervenants de nos communautés côtières se préoccupent aujourd'hui des avancées de l'industrie pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent.

Présentation

*des Conseils régionaux de l'environnement en milieu côtier marin
et du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du
Québec*

Les Conseils régionaux de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac Saint-Jean sont des organismes sans but lucratif, voués à la concertation en matière d'environnement et de développement durable qui partagent des préoccupations pour l'environnement marin. Ils font partie d'un regroupement de seize conseils oeuvrant dans les régions du Québec, tous affiliés au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

Ces organismes traitent des problématiques qui caractérisent leur région selon la volonté de leurs membres. La qualité de l'environnement marin de même que la gestion durable de ses ressources font partie de leurs priorités environnementales. Certains de ces conseils ont d'ailleurs travaillé à la mise sur pied et au financement de l'organisme *Stratégie Saint-Laurent* et certains *Comités ZIP* côtiers se sont formés à leur initiative. Par ailleurs, les Conseils régionaux de l'environnement et leur regroupement sont également concernés par des problématiques qui touchent la population québécoise ou mondiale dont la gestion de l'eau et l'énergie dans le contexte d'un réchauffement climatique.

Le mandat du BAPE

Le mandat du BAPE nous apparaît mal ciblé. À l'instar du *Front commun pour un moratoire sur la prospection pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent*, nous avons toujours demandé qu'une enquête couvre l'ensemble du développement pétrolier et gazier dans le Saint-Laurent marin. À trois jours de son élection, Jean Charest lui-même déclarait par lettre (11 avril 2003) au *Front commun pour un moratoire sur la prospection pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent* que « *Pour le Parti libéral du Québec, l'ensemble du projet est plus qu'une simple exploration, il se présente en fait en trois phases qui doivent être considérées globalement...* ». Il ajoutait que « *dans le cadre d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec, [un gouvernement libéral] évaluera l'acceptabilité environnementale et sociale de ce projet.*»

Par ailleurs, un projet initial présenté par GSI comporte 1 600 kilomètres de levés sismiques. Il s'agit d'un début et on peut s'attendre à une couverture sismique globale sans aucune commune mesure avec ce projet qui a soulevé des opposants de tous les horizons et de toute la province. Selon le verbatim des audiences, « *...à l'est de Terre-Neuve et à l'est de la Nouvelle-Écosse, il y a plus d'un million cinq cent mille kilomètres (1 500 000 km) de couverture sismique.* » La recherche de structures propices aux hydrocarbures implique des lignes sismiques espacées de 10 kilomètres alors que la définition de ces structures implique plutôt un criblage en mailles espacées de 25 mètres. En audiences, le commissaire André mentionne qu'« *effectivement, quand on regarde les projets un par un, on peut trouver une certaine acceptabilité, et quand on voit les efforts d'exploration par exemple au large de Terre-Neuve, on se dit, écoute, c'est significatif.* » Pour le Dr. Émilien Pelletier, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en écotoxicologie de l'ISMER à Rimouski (communiqué du 13 novembre 2003 sur l'ensemble du développement,) « *il est impossible de croire qu'un tel déploiement de ressources en mer n'aura aucun effet sur la conservation des habitats et sur les activités de pêche, d'aquaculture et de tourisme.*»

L'opinion du comité d'expert sur la question

Si le mandat du BAPE est limitatif, le rapport du comité d'experts formé pour l'occasion par le gouvernement du Québec nous semble partial ou à tout le moins incomplet. En effet, le rapport ne suggère aucune autre avenue que la poursuite des levés sismiques et se limite donc à baliser la prospection sismique. Ils estiment préventive une approche qui commande «*le recours à des mesures d'atténuation concrètes et efficaces*» lors des levés sismiques, et ce, malgré les nombreuses sources (incluant le rapport du comité d'experts) qui soulèvent des lacunes de même que des doutes et des incertitudes quant aux mesures proposées ou aux connaissances scientifiques. Une «*aspirine*» suffirait-elle à faire passer le projet aux bélugas du Saint-Laurent, en voie de disparition? Par ailleurs, le rapport reconnaît que l'insuffisance des zones protégées ne garantit pas la préservation de certains écosystèmes sensibles et la survie d'espèces en déclin. Il reconnaît les impacts potentiels des levés sismiques, les enjeux environnementaux qu'ils soulèvent, la très grande sollicitation actuelle du milieu, les ressources biologiques passablement fragilisées.

Une poursuite injustifiée

La poursuite des levés sismiques n'a aucun sens en soi, à plus forte raison dans un milieu si riche et si fragilisé. On doit situer ces activités dans un contexte plus large de choix énergétiques, de gestion intégrée et considérer l'ensemble des activités incluant les phases d'exploitation des hydrocarbures et de démantèlement. C'est avec cette perspective que nous pouvons aborder la justification du développement de cette industrie.

Sur le plan strictement énergétique, le projet d'Hydro-Québec met clairement en lumière les lacunes de la société d'État en matière de planification du développement. En effet, ce projet majeur n'est pas traité de manière explicite dans le plus récent Plan stratégique d'Hydro-Québec (2002-2006), lequel constitue pourtant le seul instrument public de planification du secteur de l'énergie. Qui plus est, l'intérêt pour le pétrole et le gaz, des filières énergétiques non-propres et non-renouvelables, apparaît clairement incompatible avec les orientations gouvernementales en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, notamment.

Recommandation

CONSIDÉRANT les préoccupations majeures et exprimées dans l'ensemble de la province, de Montréal aux îles de la Madeleine, par nombre d'acteurs en environnement, du monde municipal, du tourisme, des arts, des pêches, des autochtones et des sciences alliés à de nombreuses personnalités;

CONSIDÉRANT que le Saint-Laurent marin constitue un milieu riche mais vulnérable et «*passablement fragilisé*» tel que le décrit le comité experts, et que sa connaissance et sa protection restent clairement insuffisantes;

CONSIDÉRANT qu'une enquête indépendante, sur tous les impacts, de l'ensemble des activités de l'industrie pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent (exploration, exploitation et démantèlement), fait toujours défaut et que persistent les incertitudes quant aux impacts des levés sismiques et de tous les développements subséquents de cette industrie;

CONSIDÉRANT que le débat québécois sur les orientations en matière d'énergie se poursuit avec intensité et est plus que jamais nécessaire dans le contexte d'un réchauffement climatique;

Les signataires recommandent un moratoire sur le développement de l'industrie pétrolière et gazière dans le Saint-Laurent marin, tant et aussi longtemps que la *Politique nationale de l'eau* et l'implantation d'une gestion intégrée du Saint-Laurent conformément à l'orientation 2 de la politique, ne seront pas mise en application, ce, en vertu des trois enjeux de cette même politique qui font consensus au sein de la population québécoise : la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif, la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques et la gestion intégrée de l'eau dans une perspective de développement durable.